

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

12 mai 1881.

MGR I. BOURGET,

Archevêque de Martianopolis.

MONSEIGNEUR,

C'est avec chagrin et étonnement que j'ai lu la lettre que Votre Grandeur a adressée le 6 courant à Monsieur le Docteur Trudel, et qui a été publiée avec votre permission dans le "Monde" du 9 courant (Edition de 4 h.).

Je dis *avec chagrin*, parceque je ne puis voir dans cette lettre, destinée à la publicité, qu'une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la Province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint Siège lui-même. A plusieurs reprises on m'avait dit que Votre Grandeur était au fond de cette opposition faite à une Institution Catholique et à l'évêque de Montréal; je ne voulais pas y croire; je constate avec chagrin que j'étais dans l'erreur, puisque Votre Grandeur elle-même est venue corroborer dans un document public ce que j'étais disposé à regarder comme un jugement téméraire.

Je dis *avec étonnement*, parce qu'en lisant le second alinéa de cette lettre, on est en droit d'attendre que Votre Grandeur se conformera au devoir qu'Elle s'est imposé *de ne plus se mêler en aucune manière de l'administration du diocèse et au désir qu'Elle a de ne pas être un obstacle à la paix*. Par malheur, la suite de ce document ne s'accorde guère avec ce devoir et ce désir, qui sont de nouveau exprimés à la fin.

Votre Grandeur proteste qu'Elle va s'arrêter à certains faits *sans prétendre les discuter, encore moins les juger*. Nouvelle surprise ménagée aux lecteurs, car immédiatement après cette protestation viennent la discussion et le jugement d'un fait. La déclaration du Saint Siège est discutée, puis Votre Grandeur juge qu'aujourd'hui *il est prouvé que l'Université Laval n'a pas le droit d'établir une succursale à Montréal*. La preuve est encore à faire devant les tribunaux auxquels l'Ecole s'est adressé, imitant certains hommes de France qui disent tout crument aux Institutions